

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et les programmes**

**A) Introduction**

Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives, naturelles et scientifiques du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission des champs de bataille nationaux sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2011-2012* de la Commission des champs de bataille nationaux à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20112012/me-bpd/docs/me-bpd-fra.pdf> page 270.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2011-2012*;
- a été préparé par la direction de la Commission des champs de bataille nationaux tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2011-2012. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

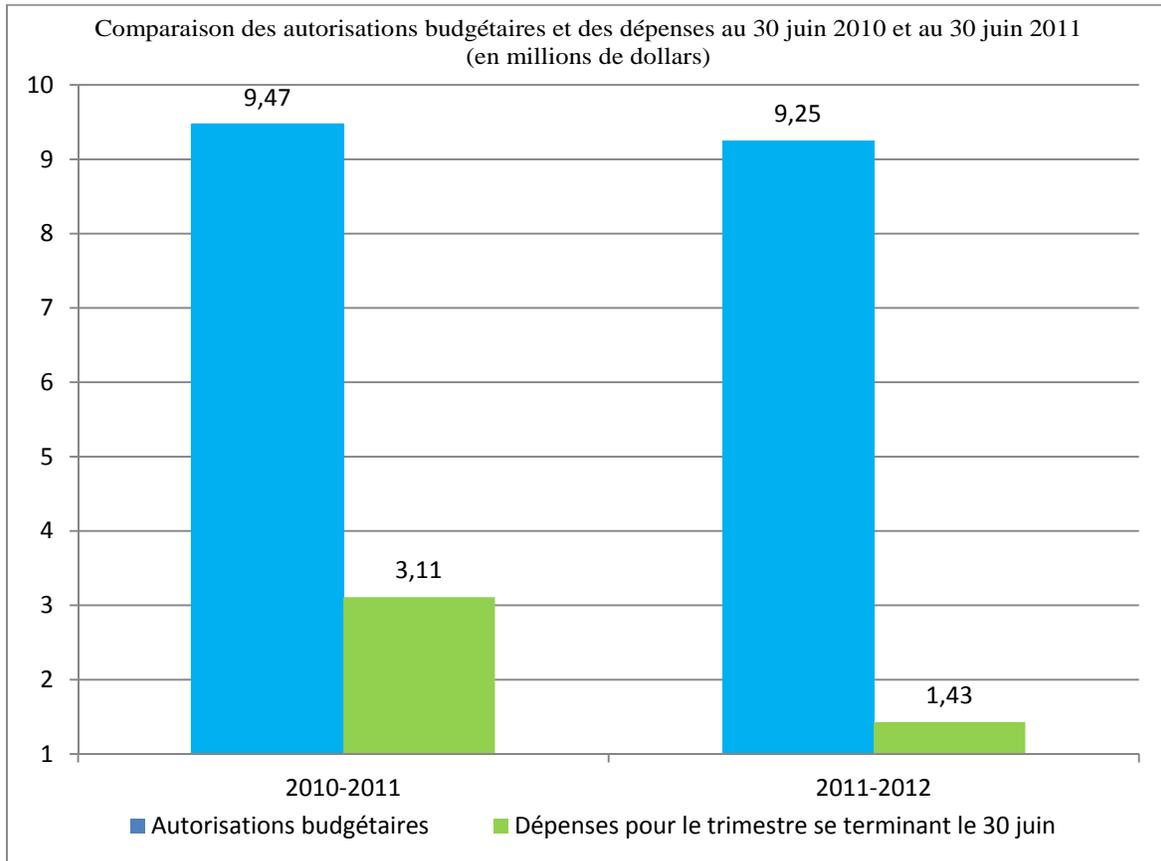
Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

**B) Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la diminution des ressources disponibles pour l'exercice et des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 juin 2011.

**Tableau 1 :**



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 30 juin.

Analyse des autorisations

Au 30 juin 2011, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a diminué de 0,22 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 9,47 M\$ à 9,25 M\$. Cette diminution est principalement due à la demande d'un report de fonds au montant de 0,325 M\$ qui n'a pas été reconduit pour la relocalisation et la rénovation des bureaux administratifs à l'année 2011-2012. Voir le tableau ci-dessous pour une explication détaillée de l'écart.

Explication – Écart

|  |           |
|--|-----------|
| Mesure de limitation des coûts – Budget 2010 | (14 104)  |
| Augmentation des bénéfices sociaux (L)       | 20 217    |
| Augmentation des dépenses selon 29.1(1) (L)  | 100 000   |
| Pas de report de fonds à l'année 2011-2012   | (325 000) |
| Total  | (218 887) |

Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées au trimestre se terminant le 30 juin 2011 a diminué de 1,68 M\$, passant de 3,11 M\$ à 1,43 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. La baisse s'explique par le 1<sup>er</sup> versement du paiement en remplacement d'impôt foncier payé en juin 2010 alors que cette année, il a été effectué en juillet 2011 au montant de 1,6M\$.

**C) Risques et incertitudes**

**1) Risque :** La Commission des champs de bataille nationaux pourrait ne pas rencontrer son objectif de 1,7 M\$, à titre de financement législatif si par exemple, la saison touristique s'avère moins achalandée en 2011-2012 qu'en 2010-2011. La majorité des revenus provient des stationnements et des activités sur le parc.

**Stratégies d'atténuation :** Pour gérer ce risque, la Commission continuera à analyser au fur et à mesure ses dépenses en fonction des revenus que nous percevrons et à prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

**D) Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.

**Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

La version originale a été signée par :

André Beaudet  
Secrétaire

La version originale a été signée par :

Paule Veilleux  
Agente des services financiers

Québec, Canada  
Le 23 août 2011

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2011

État des autorisations (non vérifié)

| <i>(en milliers de dollars)</i>   | <b>Exercice 2011-2012</b>   |  |  | <b>Exercice 2010-2011</b>   |   |  |
|---|---|--|--|---|---|--|
|   | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 * | Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 | Crédits utilisés le trimestre terminé le 30 juin 2010 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| Dépenses du programme Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés          | 7 147   | 920  | 920  | 7 485   | 2 623   | 2 623  |
| Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques | 407   | 102  | 102  | 387   | 97  | 97   |
|   | 1 700   | 411  | 411  | 1 600   | 393   | 393  |
| <b>Autorisations totales</b>  | <b>9 254</b>  | <b>1 433</b>   | <b>1 433</b>                                     | <b>9 472</b>  | <b>3 113</b>  | <b>3 113</b>                                     |

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2011

Dépenses ministérielles par article courant (non vérifié)

| <i>(en milliers de dollars)</i>                     | <b>Exercice 2011-2012</b>                                     |   |  | <b>Exercice 2010-2011</b>                                     |   |  |
|---|---|---|--|---|---|--|
|   | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 | Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2011 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 | Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2010 | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
| Dépenses:   |   |   |  |   |   |  |
| Personnel   | 2 669   | 998   | 998  | 2 662   | 969   | 969  |
| Transports et communications                        | 185   | 23  | 23   | 185   | 19  | 19   |
| Information   | 300   | 42  | 42   | 225   | 45  | 45   |
| Services professionnels et spéciaux                 | 600   | 64  | 64   | 600   | 72  | 72   |
| Location  | 70  | 23  | 23   | 70  | 17  | 17   |
| Services de réparation et d'entretien               | 755   | 94  | 94   | 405   | 112   | 112  |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 700   | 177   | 177  | 1 254   | 204   | 204  |
| Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages   | 975   | 8   | 8  | 395   | 23  | 23   |
| Acquisition de matériel et d'outillage              | -   | 4   | 4  | -   | 25  | 25   |
| Paievements de transfert                            | -   | -   | -  | -   | -   | -  |
| Frais de la dette publique                          | -   | -   | -  | -   | -   | -  |
| Autres subventions et paievements                   | 3 000   | -   | -  | 3 676   | 1 627   | 1 627  |
| <b>Dépenses budgétaires totales</b>                 | <b>9 254</b>  | <b>1 433</b>  | <b>1 433</b>                                     | <b>9 472</b>  | <b>3 113</b>  | <b>3 113</b>                                     |